

## Brevet et fin de formation

Le contenu et les modalités de cette formation sont conformes aux exigences du gouvernement de la Communauté française par le fait qu'elle est encadrée par les **C.E.M.E.A.** (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active), Service de Jeunesse reconnu par la même Communauté française.

Le respect de ces exigences permet au pouvoir organisateur qui engage l'animateur titulaire du brevet de bénéficier de subsides de l'ONE.

La participation active à l'ensemble des étapes de la formation **dans l'ordre** donne droit à un brevet d'animateur de centres de vacances celui délivré par la Communauté française

### Conditions d'admission

Il faut avoir 17 ans accomplis à l'entame de l'étape deux, à savoir le stage pratique pour pouvoir accéder à la formation. Celle-ci se déroule en 4 séquences qui constituent un tout, que les candidats stagiaires s'engagent à suivre de manière **assidue**, comme en atteste le **contrat** ci-joint.

### Prix de la formation

Le candidat s'acquittera d'une confirmation d'inscription de 25,00 € au BE87 0910 0017 1494 (BIC: GKCCBEBB)

## L'inscription à la formation

Les documents d'inscription ainsi que tout autre renseignement peuvent être obtenus à l'Administration Communale – C.L.A., Cœur de Ville, 2 à Ottignies :

- par téléphone au 010 43 61 94
- par courriel : [cla@olln.be](mailto:cla@olln.be)

*Les inscriptions sont **limitées**.*

Les formulaires complets seront adressés au CLA, même adresse.

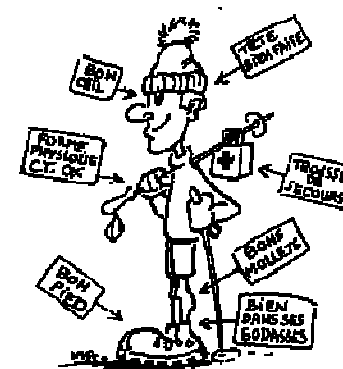
Le cas échéant, les inscriptions seront acceptées **en fonction des priorités** suivantes :

1. *les candidats qui ont déjà travaillé au centre*
2. *les candidats non retenus l'année antérieure faute de place*
3. *les candidats domiciliés à Ottignies-Louvain-La-Neuve*
4. *les candidats qui se destinent à des études en rapport avec l'éducation*

Le solde des frais de formation est déduit de l'indemnité normale payée aux animateurs brevetés qui travaillent au Centre de Loisirs Actifs



## DEVENIR ANIMATEUR DE CENTRES DE VACANCES



## La formation

### Pour qui ?

Elle s'adresse à tous ceux et celles qui sont intéressés par l'animation de groupes d'enfants et d'adolescents pendant leurs temps de loisirs.

Elle permet également aux étudiants et futurs étudiants en puériculture, humanités sportives, école normale ... d'effectuer leur stage obligatoire dans de bonnes conditions.

### Quel contenu

Vivre en groupe et apprendre, (se) découvrir, communiquer, travailler en équipe, prendre des responsabilités

Pratiquer et expérimenter des activités d'animation variées : jeux, chants, danses, activités manuelles, corporelles...

Réfléchir au rôle de l'animateur-animateur et à l'animation de groupes d'enfants et de jeunes de 2,5 ans à 16 ans.

### Comment ?

La formation comporte quatre phases qui commencent par une formation de base aux vacances de printemps ou d'été, suivi de la formation pratique et les week-ends d'approfondissement et de qualification.

## En pratique, 4 étapes

### 1. Formation de base

La formation de base consiste en un stage **résidentiel** au cours duquel les participants, répartis en groupes de vie, aborderont les différents registres cités plus haut ainsi que les aspects de la vie collective. Les formations possibles sont (au choix) :

- 10 jours au début du congé de carnaval.
- 10 jours au début du congé de printemps.
- 8 jours début juillet (dans ce cas, l'étape 3 devra être faite deux fois)

### 2. Formation pratique

Un stage pratique de minimum 3 semaines continues est l'aspect pratique de la formation. Il a lieu durant l'été au Centre de Loisirs Actifs d'Ottignies - Louvain-la-Neuve. Il s'agit de l'animation d'un groupe d'enfants, mais il prend également en considération les aspects de la formation elle-même.

### 3. Approfondissement

Il s'agit d'un week-end d'approfondissement permettant de découvrir de nouvelles techniques d'animation, programmé durant les mois de **septembre/octobre**.

### 4. Qualification

Un week-end de qualification permettant d'être diplômé **Animateur Breveté**. Ce week-end aura lieu durant le congé d'automne.

## Le Centre de Loisirs Actifs est un service communal qui organise ...

### ... des animations

- **Une plaine de vacances** durant les congés scolaires pour les enfants et adolescents de 3 à 12 ans. Les activités se déroulent dans les locaux des écoles de Blocry et de Mousty.

Les jeux, les activités musicales, manuelles, la natation ... sont proposés de manière adaptée aux participants.

- **Des mini-centres** durant l'année scolaire (petits congés scolaires) pour les enfants de 5 à 12 ans dans les locaux de l'école de Blocry.

### ... des formations

*en collaboration avec les C.E.M.E.A.*

- **une formation de base** d'animateur de centres de vacances, formation qui s'échelonne sur une année civile ;
- des week-ends « **Perfectionnement** » durant l'année scolaire pour les animateurs brevetés et désireux d'approfondir des techniques ayant trait à l'animation.
- **Une formation de coordinateur** pour aborder les aspects organisationnels et préciser les orientations pédagogiques. Celle-ci s'adresse aux animateurs expérimentés.